Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-14_08_2025_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération du conseil municipal de la séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, MICHELET Guy, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, MEUNIER Myriam, LAGOUTTE Jean-Yves, SEGUR Aude, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), BEZELY Olivier (pouvoir à BERTRAND Gilbert), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette), QUERRE Sophie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : MOBUCHON Nathalie, NAFFRECHOUX Yannick, BOUE Jean-François, COLLIN Yannick.

Secrétaire de séance : SEGUR Aude

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**29**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 14-08-2025-CM : Plan d'action de transition écologique et demande de labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE)

Convaincu que l'urgence climatique doit être traitée au-delà des opinions politiques diverses, le Conseil Municipal du 07 janvier 2025 a adopté à l'unanimité la participation de Binic-Étables sur Mer au programme « Territoire engagé pour la transition écologique » (TETE) de l'ADEME, aux côtés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, Saint-Brieuc, Ploufragan, et Plérin.

Cet engagement n'est que la continuité d'actions entreprises depuis plusieurs mandats pour favoriser la protection de l'environnement et l'engagement du territoire dans la transition écologique.

D'une durée de 4 ans (2025-2029), ce programme national vise à inscrire les enjeux de la transition écologique dans les politiques territoriales. C'est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant la politique climat-air-énergie des collectivités.

Pour rappel, le programme se décline en plusieurs étapes :

1) réalisation d'un état des lieux des pratiques de la commune grâce au référentiel commun à toutes les collectivités,
2) travail du plan d'actions grâce aux suggestions de l'ADEME et aux ateliers agents/élus,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-14_08_2025_CM-DE

3) adoption et mise en œuvre des actions approuvées par le Conseil Municipal

La présente délibération a pour objet l'approbation d'un plan d'actions travaillé par les élus et services municipaux ces derniers mois, dans la continuité du plan d'actions de la Stratégie de transition écologique votée en 2023.

1) Résultats de l'état des lieux

Réalisé à l'été 2025, ce diagnostic vise à dresser un inventaire juste et réaliste des actions entreprises par la collectivité au regard des enjeux de développement durable identifiés par l'ADEME. Plus d'un millier de tâches ont ainsi été évaluées par les agents et le cabinet Costraten. Pour Binic-Étables sur Mer, cette évaluation a permis de distinguer que :

- 146 points étaient attribués à la commune sur un potentiel de 360 points
- 40% des actions du référentiel TETE sont déjà réalisées, 5% programmées, et 55% restent à faire
- un des points forts de la commune est l'organisation interne (axe 5) qui facilite la mise à jour et le déploiement d'actions en faveur de la transition écologique
- une des faiblesses de la commune réside dans la rédaction de documents-cadres et la formalisation des objectifs sur les différentes thématiques

Le détail de l'état des lieux a été présenté en séance plénière le 22 octobre 2025, et est également disponible sur le site internet de la commune.

Sur la base de ce diagnostic, deux ateliers ont été organisés avec les agents et élus disponibles pour identifier les actions prioritaires de la collectivité au regard de son identité ainsi que de ses moyens humains et financiers.

2) Présentation du plan d'actions

74 actions ont ainsi été retenues, regroupées en 8 axes.

- Axe 1 - Stratégie & organisation interne
- Axe 2 - Patrimoine & aménagement
- Axe 3 - Énergie, eau & air
- Axe 4 – Mobilités
- Axe 5 - Communication, sensibilisation, mise en réseau
- Axe 6 – Biodiversité
- Axe 7 - Alimentation & gestion des déchets
- Axe 8 - Vulnérabilité

La liste des actions est annexée à la présente délibération. Chaque action est déclinée en fiche avec un agent pilote, un objectif chiffré, les étapes, les partenaires, et autres informations permettant la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions par les services.

In fine, la mise en œuvre de ce plan d'actions devra permettre :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-14_08_2025_CM-DE

- l'adaptation du territoire aux changements climatiques
- l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur
- le développement des énergies renouvelables et la réduction des consommations énergétiques
- la préservation de la biodiversité
- la préservation des ressources agricoles, forestières et aquatiques
- l'accompagnement aux changements de pratiques

Tous ces effets auront un rôle bénéfique pour la santé et le cadre de vie des habitants de Binic-Étables sur Mer.

Au-delà, l'ambition de Binic-Étables sur Mer reste simple : continuer d'agir en faveur d'un monde vivable, sans oublier la réalité des défis climatiques actuels et à venir. Pour ce faire, la démarche doit s'appuyer sur les acteurs existants (associations, entreprises, intercommunalité, syndicats mixtes, organisations diverses, etc) et intégrer la formation des agents et élus aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission transition écologique réunie le 24 novembre 2025,

Considérant que la démarche Territoire Engagé Transition Écologique permet de renforcer la politique de transition écologique de la collectivité,

Considérant l'importance d'adopter une stratégie ambitieuse de transition écologique, pour lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique, réduire les consommations d'énergie par la sobriété et l'efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables et l'économie circulaire

Considérant que la collectivité souhaite mettre en œuvre un plan d'action en faveur de la transition écologique, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux des consommations de ressources,

Considérant que la démarche Territoire Engagé Transition Écologique est un outil structurant pour définir et piloter cette politique à long terme,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE la stratégie et le plan d'actions Territoire Engagé Transition Écologique pour la période 2026-2029, annexé à la présente délibération

SOLLICITE la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique 2 étoiles pour valoriser et renforcer la mise en œuvre de la transition écologique sur le territoire ;

AUTORISE le Maire à signer et déposer le dossier de demande de label Territoire Engagé Transition Écologique au nom de la collectivité auprès de la Commission Nationale du Label.

Le Maire
Paul CHAUVIN

MAIRIE BINIC-ETABLES-SUR-MER Côtes d'Armor